

Session Plénière du 15 octobre 2020

Rapport N° 20.03.04 sur le Plan de relance régional

Intervention de Stanislas de LA RUFFIE

Monsieur le Président,

Je voudrai évoquer les actions 16, 17 et 18 de ce plan de relance.

- **Action 16 : La relance par le soutien aux territoires**

La Région va débloquer 16 millions d'euros supplémentaires pour des chantiers communaux qui s'inscrivent dans les objectifs climat du SRADDET.

Parfait !

Néanmoins, deux remarques importantes :

Sur le principe même de cet engagement :

Ces 16 M€ supplémentaires pour les CRST ne concernent pas réellement proprement le plan de relance.

Vous le savez, lors de l'élaboration du Budget Primitif 2020, vous aviez volontairement sous-évalué l'engagement de la Région au titre des CRST, prétextant que les communes et intercommunalités aller ralentir leur dépense au cours de cette année électorale 2020.

En réalité, cela n'a pas été le cas, ce qui oblige la Région à corriger cette mauvaise prévision, mais cela ne concerne certainement pas le plan de relance !

Soyons honnêtes !

Sur les conditions imposées :

Ne pensez-vous pas que limiter le bénéfice de ces 16 millions aux seuls chantiers qui répondent aux objectifs « *énergie climat* » du SRADDET est un peu réducteur ?

Tout un pan de notre économie doit-elle être abandonnée au prétexte qu'elle ne répondra pas aux objectifs de ce chapitre « climat air énergie » ?

Quid des filières du nucléaire, de l'aéronautique, de toute notre industrie, notre agriculture, ou même du secteur tertiaire, qui ne répondent pas à ces critères ?

La crise sanitaire et le confinement ont affecté toute notre économie. Il est illogique et inéquitable de privilégier certains secteurs plutôt que d'autres.

- **Action 17 : La relance par un aménagement du territoire au service de la transition**

Il est question de la limitation de l'artificialisation des sols, de la préservation de terres agricoles, du renforcement des capacités alimentaires, de l'aménagement des friches, et de limiter la consommation foncière.

Nous sommes parfaitement d'accord.



- **Action 18 : La relance par un investissement massif avec l'Etat dans 70 communes avec le dispositif des « petites villes de demain »**

Nous sommes de fervents partisans d'un aménagement équilibré et harmonieux de notre territoire, national ou régional.

La France, ce n'est pas : Paris et le désert Français

La Région Centre-Val de Loire, ce n'est pas uniquement 2 Métropoles qui souvent ont les yeux plus gros que le ventre, puis le reste.

C'est aussi 6 chefs-lieux de Département, une quarantaine de ville de plus de 8.000 habitants et un nombre encore plus important de petites communes.

A ce titre la Région s'engage à « *conforter les dynamiques* » déjà engagées dans le cadre du programme « *Action Cœur de ville* » et va s'engager dans le dispositif petites « *Villes de demain* ».

Tout cela est très bien mais : rien de nouveau sous le soleil de l'aménagement.

Nous aurions aimé des dispositions plus concrètes et plus précises plutôt que ces mesures déjà connues et qui en définitives seront financées par l'Etat.

En définitive l'action de la Région au titre de ce plan de relance restera donc très modeste en matière d'aménagement.

